

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Avril 2023

100x23

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU EXERCICE 2023

Dans le cadre de sa politique sportive et de lien social, la Ville a souhaité apporter son soutien au mouvement sportif contribuant à ce développement.

Vu le projet d'activités présenté par l'association **Club subaquatique des Pennes Mirabeau** relatif au dossier de demande de subvention 2023.

Considérant que l'association Club subaquatique des Pennes Mirabeau, légalement déclarée, exerce une activité d'intérêt général sur la commune par ses actions, il est proposé de lui attribuer une subvention dite de fonctionnement de 870,00 € pour l'année 2023.

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire réunie le 18 avril 2023.

Nom de l'association : **CLUB SUBAQUATIQUE DES PENNES MIRABEAU**

représentée par son président : Monsieur BARATTERO Stéphane

Objet statutaire : développer et favoriser par tous les moyens appropriés la connaissance du monde subaquatique ainsi que tous les sports et activités subaquatiques

Siège : place Léon Dépeyres, 13170 les Pennes Mirabeau

SIRET n° : 448 946 012 000 11

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'association Club subaquatique des Pennes Mirabeau remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention de 870,00 € au titre de l'année 2023
- PRÉCISE que les crédits ont été prévus au Budget
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL